



SAISON SPORTIVE 2021 / 2022

Fiche d'inscription MAJEURS

Cadre réservé au Nautique Club Noyon

Cotisations	Nb	Montant
Chèque	1	
Chèque	1	
Chèque	1	
Espèces		
Coupons ANCV		
Pass'Sport		
Autres		
Total cotisation		

Administration	
N° licence	
Comptabilité	
Certificat Médical (3 ans) & Pass Sanitaire	
Questionnaire Santé	
Photo (uniquement Aquagym)	
2 Enveloppes (uniquement si pas adresse mail)	
Attestation Paiement	

Nom : Prénom :

Date de Naissance : __/__/_____ Adresse mail :

AQUAGYM				
Lundi	A	Aquagym	12h00 - 12h45	
	B	Aquabike	13h00 - 13h30	
	C	Aquagym	19h30 - 20h15	
Mercredi	D	Aquagym	19h30 - 20h15	
Jeudi	E	Aquagym	12h00 - 12h45	
	F	Aquabike	13h30 - 13h30	
Vendredi	G	Aquagym	19h30 - 20h15	

MAITRES		
Lundi	20h00 – 21h00	
Mercredi	19h15 – 20h15	
Jeudi	20h00 – 21h00	
Samedi	10h00 – 11h00	

Autorisations

Je soussigné(e)

Autorise les dirigeants et / ou entraîneurs du NCN à prendre toutes les mesures dans le cas où une hospitalisation me serait nécessaire si je me trouvais inconscient(e).

Autorise le NCN à utiliser mon image, à titre gracieux, pour l'illustration de tout document utile au Club (brochures, articles), sur tout support, et ce en France comme à l'Étranger.

Autorise le NCN à communiquer mes coordonnées mail à ses différents partenaires.

Fait à Noyon, le / / 2021

Signature de l'adhérent :

Nautique Club de Noyon

Piscine Paul Boutefeu – BP 50047 - 60402 NOYON CEDEX

Tél. : 07.67.06.04.28 - 07 49 07 87 26

Email : nautiqueclubdenoyon@gmail.com

Site Internet : <https://-abcnatation.fr-noyon>  [nautique club de noyon](https://nautiqueclubdenoyon)

(ANNEXE II -22 - ART. A. 231-1 DU CODE DU SPORT)

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON *	OUI	NON
DURANT LES 12 DERNIERS MOIS		
1) un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A CE JOUR		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc ...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>* NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié</i>		



REGLEMENT INTERIEUR DU NAUTIQUE CLUB NOYON (NCN) SAISON 2021/2022

1. LE LICENCIE :

L'adhérent doit fournir un dossier complet lors de son inscription pour la saison. Une carte d'adhésion lui sera remis pour la saison.

Tout dossier incomplet sera refusé, et ne pourra faire l'objet d'une pré-inscription

2. ENTREES & SORTIES :

- ✓ Le licencié ne peut accéder aux vestiaires seulement en présence d'un entraîneur ou éducateur du Club (10 min avant le début de la séance).
- ✓ La douche est **OBLIGATOIRE** avant d'entrer dans l'eau.
- ✓ Le licencié doit regagner « rapidement » les vestiaires dès la fin de la séance (Sortie en 15 min).
- ✓ Il est **INTERDIT** de laisser des objets ou vêtements dans les vestiaires, et de les amener sur le bord du bassin. Ils doivent rester dans les casiers prévus à cet effet.

Le NCN décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol, dans les vestiaires ou au bord du bassin

- ✓ LE **DECHAUSSAGE** est **OBLIGATOIRE** à l'entrée des vestiaires, et **STRICTEMENT INTERDIT** dans les vestiaires.
- ✓ Les parents des enfants doivent s'assurer que les cours et entraînements ont bien lieu, et doivent accompagner leurs enfants jusqu'au hall d'entrée de la piscine.
- ✓ Les parents et/ou accompagnateurs ne sont pas autorisés sur le bord du bassin
- ✓ Les parents de la Section Natation devront venir chercher leur enfant dès la fin du cours.

3. BASSIN (Séance)

- ✓ Le licencié doit présenter sa carte d'adhésion au début de la séance. Elle lui sera transmise lors de la 1^{ère} séance. Toute personne ne pouvant la présenter au début du cours sera exclue.
- ✓ Le licencié peut entrer dans l'eau uniquement lorsque l'entraîneur ou éducateur l'invite.
- ✓ Les Claquettes sont fortement RECOMMANDEES pour se rendre sur le bord du bassin afin d'éviter toutes glissades dans les douches et vestiaires.
- ✓ Tout objet ou produit risquant de nuire à la sécurité ou pouvant produire des dommages physiques tant pour l'utilisateur que pour les autres personnes sont interdits (bouteilles en verre, produits illicites et dangereux...)

4. SEANCES

- ✓ Le licencié doit se présenter au créneau choisi ou défini lors de l'inscription.
Aucun changement ne sera toléré sans accord préalable du Comité Directeur
Les éventuels changement de cours DEFINITIFS devront être formulé par mail à : nautiqueclubdenoyon@gmail.com
- ✓ **Le Comité Directeur se réserve le droit de modifier ou de supprimer des créneaux horaires sans dédommagement financier.**
- ✓ Le licencié doit se munir de son matériel (liste fournie lors de l'inscription). Aucun matériel ne pourra être prêté lors des séances.

5. REGLES GENERALES

- ✓ Chaque personne s'engage à respecter et faire respecter le règlement intérieur de la piscine et du NCN et des encadrants.
- ✓ Les licenciés s'engagent à respecter le protocole sanitaire mis en place par les services municipaux et le NCN (à disposition sur ABC natation ou Facebook).
- ✓ Les cours débutent courant septembre et se terminent en fin de période scolaire. Un arrêt des activités est prévu pendant les vacances scolaires.

6. RADIATION

En cas de non-respect des règlements de la Piscine et/ou NCN, ainsi que le manque de respect après des personnels encadrants Piscine, NCN et/ou Comité directeur, le Licencié ou Parent du Licencié sera immédiatement radié du NCN, et ce sans aucun remboursement possible.

7. DEMANDE DE REMBOURSEMENT : AUCUN REMBOURSEMENT QUELQUESOIT LE MOTIF MEME MEDICAL

Les Associations ne sont pas des sociétés commerciales.

Le paiement de la cotisation implique l'adhésion au projet associatif et non à une prestation commerciale.

Noyon, le :

Le Comité Directeur

Le licencié

Les Parents du licencié mineur

Nautique Club de Noyon

Piscine Paul Boutefeu – BP 50047 - 60402 NOYON CEDEX- Email : nautiqueclubdenoyon@gmail.com

Site Internet : <https://abcnatation.fr/noyon>  nautique club de noyon



CHARTRE DU NAGEUR EN SECTION SPORTIVE - NCN SAISON 2021/2022

REUSSITE SPORTIVE ET CONVIVIALITE ENTRE TOUS

1. LE LICENCIÉ :

- ✓ Le Nageur, mineur ou adulte, qui s'engage à faire en Section Sportive, prend cet engagement pour toute l'année. Il s'inscrit dans une équipe.
- ✓ Le NCN a décidé d'instaurer cette charte afin de préserver une cohésion de tous ses membres, et de permettre l'épanouissement de tous et un esprit de confiance mutuelle.
- ✓ Durant toute la période de l'entrée dans les établissements à la sortie, les Nageurs doivent se soumettre aux différents règlements intérieurs et protocoles sanitaires. Le Nageur représente un Club et se doit d'être irréprochable aux entraînements, et aux compétitions.

2. MATERIEL

- ✓ La liste du matériel est fournie à chaque début de saison pour tous les Nageurs.
- ✓ Dans un souci d'hygiène et de sécurité sanitaire, aucun matériel ne pourra être prêté lors des séances.
- ✓ Le Club s'engage à fournir le T-shirt et le bonnet du Club lors de la 1^{ère} Compétition. A charge, aux Nageurs, de se procurer les tenues suivantes.

La tenue du NCN est OBLIGATOIRE lors de toutes les compétitions

Le port des claquettes pour se rendre au bord du bassin est fortement recommandé aux bords des bassins, mais également dans les douches et pédiluves.

3. SEANCES

- ✓ Les Nageurs devront arriver à l'heure aux entraînements afin de commencer tous ensemble, et auront 15 min après la séance pour sortir de la piscine.
- ✓ Les Nageurs, devant écourter leur entraînement, devront informer l'entraîneur, soit par courrier ou message des parents si celui-ci est mineur. Dans le cas contraire, le Nageur mineur ne pourra quitter la piscine étant sous la responsabilité du Club.

4. COMPETITIONS

Les Compétitions sont le prolongement normal des entraînements quand on choisit cette section. Seul l'entraîneur et le Comité directeur peuvent décider des engagements aux compétitions.

Le Nageur s'engage à participer à minima à :

- ✓ **Toutes les compétitions sur Noyon si celui-ci est convié par l'entraîneur ;**
- ✓ **2 compétitions en extérieur sur toute l'année.**

/!\ Tout désistement de dernière minute peut porter préjudice à l'équipe et au Club.

Sans motif valable, le remboursement de l'engagement sera demandé au Nageur si celui-ci s'inscrit et ne participe pas.

Les Nageurs, ne se présentant pas aux 2 premières compétitions, réintégreront un groupe Loisirs pour ne pas perturber l'entraînement des Nageurs qui s'engagent.

- ✓ Lors des compétitions, les Nageurs doivent rester en groupe, s'entraider et s'encourager mutuellement.
- ✓ Le Nageur ne devra en aucun cas quitter le groupe ou lieux des compétitions sans prévenir l'entraîneur ou un membre du Club.
- ✓ Les trajets en Bus se font à l'aller comme au retour.
- ✓ Les repas sont à la charge des parents.
- ✓ La présence des parents n'est pas obligatoire, mais appréciée par les Nageurs.

En cas de non-respect des règlements de la Piscine et/ou NCN, ainsi que le manque de respect après des personnels encadrants Piscine, NCN et/ou Comité directeur, le NAGEUR ou PARENT DU NAGEUR sera immédiatement radié du NCN, et ce sans aucun remboursement possible.

Noyon, le :

Le Comité Directeur

Le Nageur

Les Parents du Nageur mineur

Nautique Club de Noyon

Piscine Paul Boutefeu – BP 50047 - 60402 NOYON CEDEX- Email : nautiqueclubdenoyon@gmail.com

Site Internet : <https://abcnatation.fr/noyon>  nautique club de noyon